

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° Délibération: DE 2023 009 Séance du mardi 11 avril 2023

Membres en exercice: 7

Présents: 7

Votants: 7

Secrétaire de séance:

Régine DELAGE

Date de la convocation: 01/04/2023

L'an deux mille vingt-trois et le onze avril l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence

de Patrice DOMINICI,

<u>Présents</u>: Annette DELAGE, Régine DELAGE, Patrice DOMINICI, Alexandre GERVAIS, Jean-Luc GERVAIS, Eileen

HAMMOND, Romain LABICHE

Représentation:

Excusés:

Absents:

Vote du budget primitif 2023 de la commune de Mainzac

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le projet concernant le budget primitif de la commune, établi pour l'exercice 2023.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- Approuvent les propositions faites,
- Acceptent le budget primitif 2023, par chapitres, qui s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

Dépenses de la section de Fonctionnement	Recettes de la section de Fonctionnement
101 237,73 €	74 759,22 €
	26 478,51 €
101 237,73 €	101 237,73 €
Dépenses de la section d'Investissement	Recettes de la section d'Investissement
25 087,02 €	48 069,56 €
	Fonctionnement 101 237,73 € 101 237,73 € Dépenses de la section d'Investissement

Restes à réaliser de l'exercice précédent	26 414,95 €	21 041,53 €
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	17 609.12 €	
Total de la section d'investissement	69 111,09 €	69 111,09 €
TOTAL DU BUDGET	170 348,82 €	170 348,82 €

L'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes :

Fonctionnement : 7,50 %Investissement : 7,50 %

Vote exprimé à bulletin secret : 7 Vote "Pour": 7 Vote "Contre": 0 Vote "Abstention": 0

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres votant, le Conseil municipal, accepte cette délibération telle que décrite.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus, au registre sont les signatures, pour extrait conforme, Le Maire, DOMINICI Patrice



RF ANGOULEME

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 14/04/2023
016-211602032-20230411-DE_2023_009-DE